

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 14 avril 2014

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
15

Conseillers
présents :
13

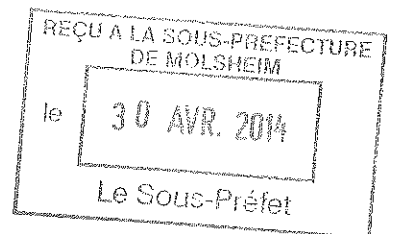
ETAIENT PRESENTS : Mmes **JOST** Carine, **PASCHETTO** Tania, **SCHWARTZ** Stéphanie, **SIGRIST** Lien, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **BASTIAN** Marc, **COURTOT** Jean-Claude, **FRENZEL** Hubert, **PARUTTO** Pascal, **SCHLEISS** Hervé, **TROESTLER** Mario et **WENDLING** Gilles.
ABSENTS EXCUSES : Mme **ANGSTHELM** Sophie, proc. Parutto
M. **FRIEDERICH** Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. **FRENZEL** Hubert

Ouverture de la séance à 20H30

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 9/4/2014
- Comptes Administratifs 2013 (Commune – Eau)
- Affectation des résultats
- Comptes de gestion 2013
- Taux d'imposition 2014
- Budgets Primitifs 2014 (Commune – Eau)
- Autorisation de Dépôt de Permis de Construire
- Désignation de délégués
- Divers



N°14/14 : Approbation du PV de la séance du 9/4/2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 14 avril 2014.

N°15/14 : Comptes Administratif 2013 (Commune – Eau)

Vu les articles L.2121-31 et L.2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2013.

Monsieur Troestler Mario, Adjoint élu à l'unanimité, assure la Présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

1- D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2013 du service Communal comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	764 892,94 €	472 090,51 €
Recettes	764 892,94 €	739 174,92 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		267 084,41 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	604 733,42 €	251 681,41 €
Recettes	604 733,42 €	113 393,96 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		138 287,45 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		128 796,96 €

2. D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2013 du service Eau comme suit :

EXPLOITATION	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	325 539,50 €	170 479,25 €
Recettes	325 539,50 €	357 377,43 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		186 898,18 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	1 597 079,33 €	695 122,69 €
Recettes	1 597 079,33 €	493 336,86€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		201 785,83 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		14 887,65€

N°16/14 : Affectation des résultats

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

1. **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement à l'article ® 1068 du budget primitif 2014 - Service communal pour un montant de **138287,45 €** et de **REPORTER** l'excédent global de clôture à l'article ® 002 du budget primitif 2014 – Service communal pour un montant de **128796,96 €**.

2. **DE REPORTER** l'excédent d'exploitation à l'article ® 1068 du budget primitif 2014 - Service Eau pour un montant de **186 898,18 €** et de **REPORTER** le déficit d'investissement à l'article D 001 du budget primitif 2014 – Service Eau pour un montant de **201 785,83 €**.

N°17/14 : Comptes de gestion 2013 (Commune – Eau)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du service Communal de l'exercice 2013 ainsi que le compte de gestion du service Eau de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2013 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

N°18/14 : Taux d'imposition 2014

Compte tenu de la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer les taux de référence de 2014 établis par l'administration fiscale conformément à l'article 1640C du CGI.

Décide de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux des taxes locales tels que présentés dans l'état fiscal FDL1259COM, comme suit :

Libellé	Bases 2014	Taux 2014	Produits votés
Taxe d'habitation	1 238 000,-€	18,54 %	229 525,-€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	936 400,-€	11,06 %	103 566,-€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32 700,-€	78,85 %	25 784,-€
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	139 900,-€	18,36 %	25 686,-€
TOTAL des produits			384 561,-€

Le budget primitif 2014 prévoit ces recettes de la fiscalité d'un montant de 384 561,-€ aux comptes 73111. Le montant de 77325€ à reverser au titre du prélèvement GIR sera inscrit au compte 73923 du Budget Primitif 2014.

N°19/14 : Budget Primitif 2014 (Commune – Eau)

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, suite aux réunions de la commission Finances, le projet des Budgets Primitifs 2014 (Commune - Eau)

1 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2014 du service Communal.

Le budget primitif 2014 du service Communal se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	762 396,96 €	709 378,61 €
Recettes	762 396,96 €	709 378,61 €

2 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2014 du service Eau.

Le budget primitif 2014 du service Eau se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	316 717,44 €	1 700 487,62 €
Recettes	316 717,44 €	1 700 487,62 €

N°20/14 : Dépôt PC Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déposer un permis de construire pour la restructuration de la boulangerie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer le permis de construire concernant le projet d'aménagement de la boulangerie réalisé par le maître d'œuvre E.P.C. d'Altorf.

N°21/14 : Désignation de délégué

Dans le cadre de la désignation de délégué pour le SCOT,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Désigne M. Daniel DEGRIMA, en tant que délégué titulaire, et, Mme Sophie ANGSTHELM, en tant que délégué suppléante, délégués pour le Schéma de Cohérence Territorial du Piémont des Vosges (SCOT).

DIVERS :

Signature des comptes et budgets et du registre

POUR EXTRAIT CONFORME :
Mollkirch, le 22 avril 2014

Le Maire,
Daniel DEGRIMA

